

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation - Programme d'actions 2015 -  
Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole apporte depuis 2012, son soutien au fonctionnement du pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation. Son domaine d'intervention concerne actuellement les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Le pôle a pour objectif d'identifier et d'accompagner les projets régionaux de recherche et de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'agro alimentaire et des agro-ressources.

Depuis sa création en 2007, 331 projets ont été labellisés pour un budget global de 737 M€ avec 114 M€ de subventions obtenues.

**Objectifs :**

Ils ont été définis par le contrat de performance établi pour la période 2013/2018 et dont Bordeaux Métropole a été signataire aux côtés des autres partenaires dont le Conseil régional Aquitaine.

Les objectifs sont déclinés en 8 agrochaînes d'excellence pour lesquelles le sud-ouest a comme objectif d'être un leader européen voire mondial.

Il s'agit du maïs, du tournesol, du soja, de la vigne et du vin, des fraises, des pommes de table, des ovins laitiers et du foie gras de canard.

Les perspectives 2015 constituant le programme d'action sont les suivantes :

- Poursuivre les actions en faveur du développement des 8 agrochaînes qui ont été sélectionnées
- Mettre en œuvre un programme spécifique pour les 3 axes technologiques choisis, à savoir le développement de l'agro-raffinerie, l'amélioration de l'efficience des systèmes de production et l'optimisation des intrants de production
- Développer des actions en faveur de la formation (formation à l'innovation, prix des lycéens)
- Développer l'interclustering avec les autres pôles de compétitivité et clusters du territoire
- Développer l'international
- Relancer les relais départementaux, en lien avec la chambre de commerce et d'industrie

**Bilan :**

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 26 mars 2015 et a permis de définir les objectifs de l'année et de valider le rapport moral et financier 2014.

Le compte de résultats 2014 fait apparaître les données suivantes :

- Produits : 1 403 160 €
- Charges : 1 378 771 € correspondant à un résultat net après impôt sur les sociétés de 33 348 €.

Le nombre d'adhérents est de 327 en 2014, soit une hausse de 8,3 % par rapport à l'année précédente. 35 sont basés sur le territoire métropolitain (108 au niveau aquitain) dont 15 entreprises, 10 centres de recherches et 10 acteurs institutionnels.

Bordeaux Métropole siège au conseil d'administration et participe aux assemblées générales, aux comités des partenaires, aux relais départementaux et aux conseils d'administration

La certification Iso du processus de labellisation du pôle a été renouvelée en 2014, après l'admission du pôle dans le club des clusters gold reconnus au niveau européen.

Au cours de cette même année, le pôle a accompagné 33 projets financés par le fonds unique interministériel.

L'association comprend une équipe permanente de 9 personnes (effectif stable) avec 8 équivalents temps plein.

#### **Budget prévisionnel :**

Pour la réalisation de son programme d'actions 2015, Agri sud-ouest innovation a présenté un budget prévisionnel de fonctionnement de 1 355 031 € H.T. en dépenses, pour le financement duquel il sollicite une subvention de 30 000 €. Il est à noter qu'une subvention de ce montant avait été accordée par Bordeaux Métropole en 2014.

<b>Charges</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant H.T.</b>
Achats (études et prestations, consommables, énergie...)	167 990 €	Subvention Etat (soit 18,96%)	257 000 €
Services extérieurs	109 806 €	Subvention Conseil régional Midi Pyrénées (soit 7,38%)	100 000 €
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements..)	347 744 €	Subvention Conseil régional Aquitaine (soit 7,38%)	100 000 €
Impôts et taxes	37 781 €	Subvention Bordeaux Métropole (soit 2,21%)	30 000 €
Frais de personnel	671 400 €	Autres communautés d'agglo et départements	249 000 €
Amortissements/provisions/divers	20 310 €	Partenaires premium	112 500 €
		Autres produits de gestion (dont cotisations)	507 814 €
		Prestations de service	10 000 €
		Produits financiers	5 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 355 031 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 371 314 €</b>

Résultat avant I.S : + 16 283 €

Au regard des contraintes budgétaires et des priorités qui sont les siennes et compte tenu de l'excédent budgétaire prévu, Bordeaux Métropole pourrait appliquer un principe de dégressivité de

son aide, en soutenant l'association à hauteur de 23 000 € seulement, représentant 1,7% de son budget et 3,15 % des subventions publiques.

Dans ces conditions, il doit être considéré que le montant accordé, soit 23 000 € sera rapporté à un montant des dépenses subventionnables de 1 348 031 €. Il appartiendra à l'association soit de recaler son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la demande adressée par l'association Agri sud-ouest innovation

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir l'action du pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation qui permet de renforcer les liens entre les entreprises et le secteur de la recherche, contribuant ainsi au développement économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agro alimentaire

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 23 000 € à l'association Agri sud-ouest innovation pour le développement de son programme d'actions pour l'année 2015.

**Article 2** : d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de versement de la subvention métropolitaine.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65 – compte 6574 – fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

M. MAX COLES

REÇU EN PRÉFECTURE LE

8 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2015